

**LES COMPTES RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE :
RÉSULTATS PROVISOIRES DE 2018**

**COMMISSION DES COMPTES
DE L'AGRICULTURE DE LA NATION**

Session du 4 juillet 2019

Les comptes régionaux macro économiques

Les comptes régionaux macro économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM et correspond au compte national. Un total « France métropolitaine » est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions en métropole. Dans leur version provisoire tel que présentée dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste-Données en ligne :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/agreste-donnees-en-ligne>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

Résumé

En 2018, la production agricole en valeur augmente globalement dans la plupart des régions à l'exception de l'Île-de-France, des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Grand-Est, Corse, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté enregistrent les évolutions les plus importantes de leur production agricole en valeur. Les mauvaises conditions climatiques du printemps et de l'été ont impacté fortement les récoltes, à l'exception de la viticulture. Ainsi, la production de céréales en volume diminue fortement. Toutes les régions de grandes cultures, Île-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté sont touchées. La hausse importante des prix des céréales compense la perte en volume dans une majorité de régions. Dans les régions viticoles, malgré les conditions climatiques défavorables de l'été, les récoltes retrouvent un niveau élevé. Les régions Nouvelle-Aquitaine et les Pays-de-la-Loire connaissent les plus fortes évolutions de la production de vins d'appellation. Quelques régions affichent des productions records en volume pour les autres vins : Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Les conditions climatiques défavorables ont impacté négativement les récoltes de fruits et légumes en 2018. À l'exception de la Corse, les régions arboricoles du sud de la France ont connu des baisses de production de fruits en volume importantes, compensées globalement par une hausse des prix. Hormis en Occitanie, la production de légumes en volume recule dans toutes les régions.

La production animale en valeur diminue légèrement sous l'effet d'une baisse des prix, avec des volumes quasi-stables. Les évolutions en volume sont contrastées : la hausse de la production de porcins et d'ovins caprins compense la légère diminution de la production de bovins. La production de volailles en volume augmente dans la quasi-totalité des régions. La filière lait enregistre des prix à la hausse qui atténuent les baisses de la production en volume. Certaines grosses régions productrices, telles Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, continuent d'accroître leur production en volume.

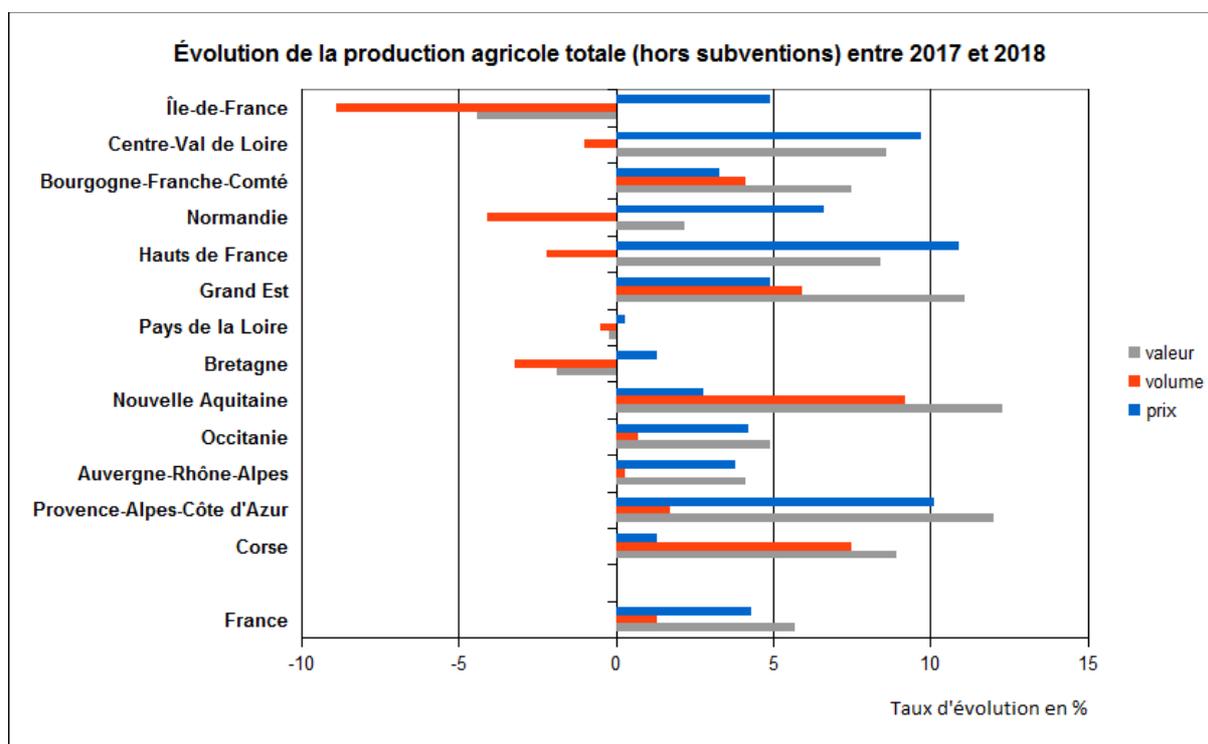
Après quatre années consécutives de baisse, les consommations intermédiaires progressent en valeur dans la totalité des régions françaises. La hausse des coûts de l'énergie et des engrais contribue essentiellement à la hausse de la facture.

Les subventions d'exploitation sont en baisse dans toutes les régions en raison de la baisse des aides du 1^{er} pilier de la PAC (paiement de base, paiement vert paiement redistributif et aides couplées) consécutive au transfert d'une partie de l'enveloppe pour le financement des aides du second pilier sur l'ensemble de la programmation 2014-2020. Les baisses sont un peu plus marquées dans les régions du nord en raison de la poursuite de la convergence des aides directes, amorcée en 2015.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (calculée comme la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production), rapportée au nombre d'actifs, augmente dans une majorité de régions en 2018. Seules la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et l'Île-de-France affichent une baisse. Les hausses sont marquées dans les régions Grand-Est, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle-Aquitaine. Dans cette région, l'année 2018 succède à deux années difficiles en raison de l'épizootie de grippe aviaire en 2016 et 2017 et à une mauvaise année viticole en 2017.

Production : Hausse de la production dans la plupart des régions

En 2018, comme en 2017, et dans une plus forte proportion, la production agricole hors subventions augmente au niveau national (+ 5,7 % en valeur), sous l'effet combiné d'un accroissement important de la production végétale en valeur (+ 10,3 %) et d'une légère baisse des productions animales (- 0,9 % en valeur). L'évolution très favorable des prix et une production viticole en volume en forte croissance tirent la production végétale à la hausse. La plupart des régions sont concernées par cette évolution positive, à l'exception de l'Île-de-France, des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne. Les régions Nouvelle-Aquitaine (+ 12,3 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) (+ 11,2 %), Grand-Est (+ 11,1 %), Corse (+ 8,9 %), Centre-Val-de-Loire (+ 8,6 %), Hauts-de-France (+ 8,4 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 7,5 %) enregistrent les évolutions les plus importantes de leur production agricole en valeur. Les deux régions Normandie et Occitanie voient elles aussi leur production en valeur progresser mais de manière plus modérée (+ 2,2 % et + 4,9 %). A contrario, la région Île-de-France connaît une baisse de sa production agricole en valeur (- 4,4 %), impactée principalement par une diminution forte de la production végétale et dans une moindre mesure de la production animale. Les Pays-de-la-Loire et la Bretagne voient leur production en valeur évoluer négativement en 2018 (- 0,2 % et - 1,9 %), en raison d'une baisse de leur production animale. Dans ces deux régions où l'élevage est important, la hausse de la production végétale en valeur, essentiellement liée à l'augmentation des prix, est insuffisante pour compenser la baisse enregistrée pour la production animale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Hausse de la production végétale sous l'effet de la hausse des prix et d'une bonne année viticole

La hausse quasiment généralisée de la production végétale est la résultante de trois facteurs déterminants plus ou moins antagonistes : une forte hausse des prix de la plupart des produits végétaux, en particulier ceux des céréales, une augmentation très importante du volume de la production viticole et une forte baisse du volume de la production de la plupart des autres produits.

Des conditions météorologiques défavorables (un hiver pluvieux et froid, un printemps doux et pluvieux et un été particulièrement chaud) ont impacté négativement les récoltes (hors viticulture). Ainsi, la production en volume des **céréales** est en baisse, parfois très importante, dans toutes les régions de grandes cultures : Île-de-France (- 8,0 %), Hauts-de-France (- 4,6 %), Grand-Est (- 2,7 %), Centre-Val-de-Loire (- 6,1 %) et Bourgogne-Franche-Comté (- 9,3 %). Cette baisse de la récolte après une année 2017 mieux orientée concerne l'ensemble des régions, de grandes cultures ou pas, et presque toutes les céréales. Parmi les exceptions, la production en volume de blé dur augmente en Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Grand-Est, celle de l'orge en région Grand-Est et la production de maïs progresse en Bretagne et en Normandie. La hausse des prix des céréales (plus de 13 % sur l'ensemble du territoire) compense les mauvaises récoltes dans l'ensemble des régions à l'exception néanmoins des Pays-de-la-Loire, de l'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de PACA où la production de céréales en valeur baisse respectivement de 3,1 %, 11,1 %, 0,1 % et 20,2 %.

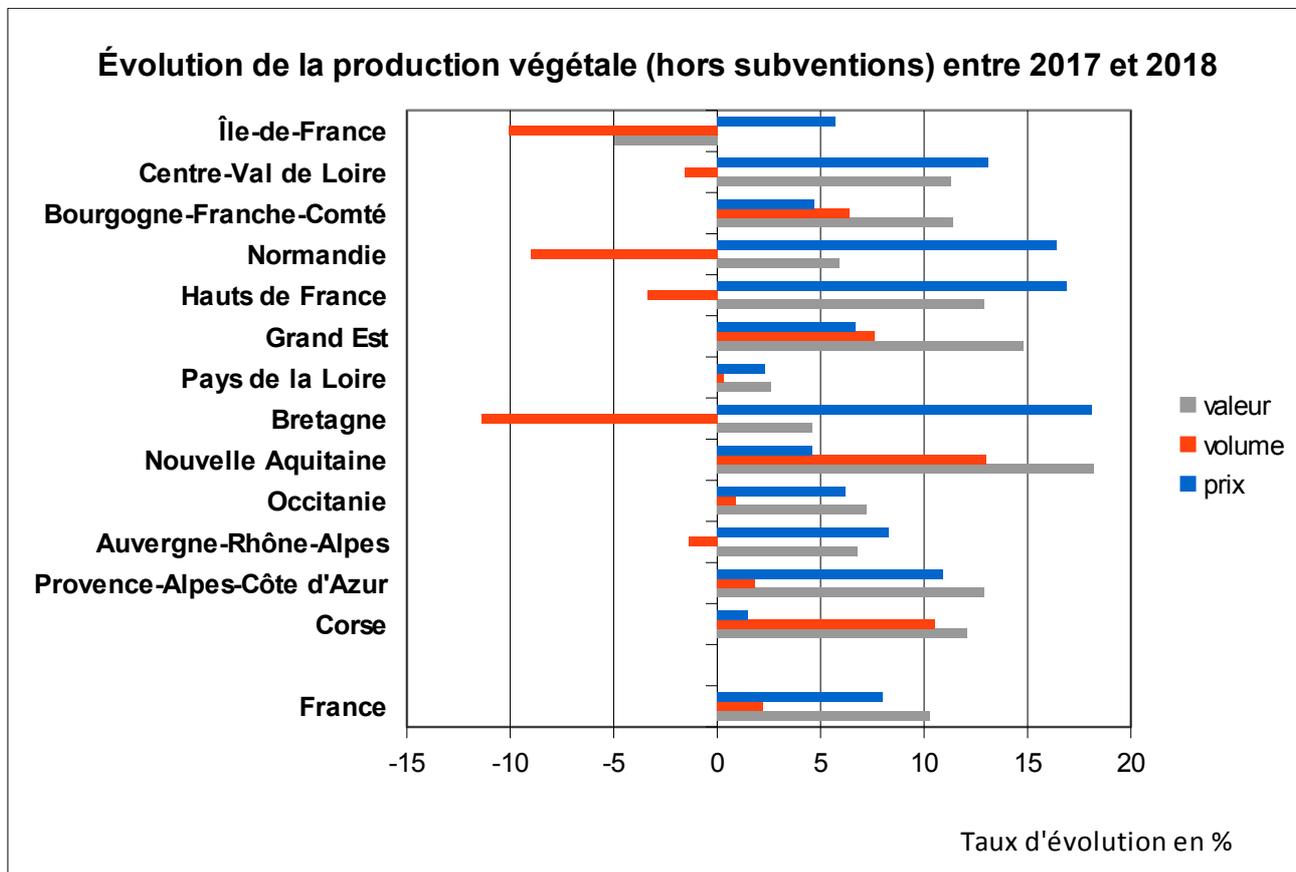
La production en valeur de la **pomme de terre** augmente de manière très importante (près de 40 %) grâce à des prix en très forte progression (+ 53 %). En revanche, la production en volume chute de près de 9 %, malgré des surfaces en hausse. A l'exception des régions Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine où la production augmente en volume, l'ensemble des régions enregistre des évolutions négatives, plus ou moins marquées, de la production en volume de pommes de terre. C'est en Île-de-France et en Normandie où la contraction du volume de production est la plus importante (- 20 % et - 24,5 %). Les Hauts-de-France, première région productrice de France, enregistrent une baisse de 7,1 % de la production en volume. Dans la région Centre-Val-de-Loire, la production chute de 8,7 % en volume. Le fort recul des volumes produits a tiré les prix à la hausse. Les régions Centre (+ 61,5 %), Normandie (+ 53,7 %) et Hauts-de France (+ 60,5 %) connaissent les hausses de prix les plus importantes.

Avec des conditions météorologiques médiocres, la production de **betteraves sucrières** accuse une baisse en volume de 11 % (France entière). Combinée à une forte baisse des prix (- 15 %), la production de betteraves en valeur baisse de plus de 24 %. Les Hauts-de-France, première région productrice, limitent la chute de la production en volume (- 6 %), tout en faisant face à des prix en baisse de 17 %. La région Grand-Est et l'Île-de-France, deuxième et troisième régions productrices, enregistrent des baisses nettement plus importantes de la production en volume de betteraves, respectivement - 20 % et - 22 %, combinées à des baisses de prix de - 15,5 % et - 9 %.

Suivant une année de forte hausse, avec une météo pluvieuse, la production des **oléagineux** comme celle des **protéagineux** baisse fortement en 2018 pour la quasi-totalité des régions productrices. La baisse importante des volumes (- 10,9 % et - 22,7 %) n'est que peu atténuée par les prix en hausse des protéagineux (+ 2,1 %). Les prix des oléagineux baissent de 1 %. Seule exception, la région Grand-Est

connaît un accroissement de la production d'oléagineux en volume (+ 4,7 %) comme en prix (+ 0,6 %), soit une évolution en valeur de + 5,4 %.

Après une année 2017 historiquement basse, la **récolte viticole** 2018 retrouve un niveau élevé. Elle s'établit à 49,5 Mhl, soit une progression de 34 % par rapport à 2017. Les conditions défavorables de l'été 2018, chaleur et sécheresse, ont été compensées par des réserves d'eau excédentaires au début de l'été. La production en volume des vins d'appellation progresse de 26 % et celle des autres vins de plus de 40 %.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

La bonne tenue des prix des autres vins (+ 6 %) compense la légère érosion des prix des vins d'appellation (- 0,6 %).

Toutes les régions viticoles sans exception connaissent une embellie de leur production en valeur, plus ou moins marquée selon les bassins de production. La région Nouvelle-Aquitaine connaît la plus forte évolution en volume des vins d'appellation, (+ 47,4 %), suivie par les Pays-de-la-Loire (+ 39 %), les Hauts-de-France (+ 29,6 %), la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 28,9 %), le Centre-Val-de-Loire (+ 27 %), la Bourgogne-Franche-Comté (+ 23 %) et la région Grand-Est (+ 20 %). La production en volume des vins d'Occitanie, du Sud-Est et de la Corse progresse mais de manière plus modeste (+ 11,9 %, + 8,7 % et + 6,2%) .

En ce qui concerne les autres vins, quelques régions affichent des productions records en volume : Pays-de-la-Loire (+ 145,7 %), Centre-Val-de-Loire (+ 136,1 %), Nouvelle-Aquitaine (+ 52,9 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 56,8 %).

Des conditions climatiques défavorables tout au long de la campagne de production de **fruits** et de **légumes**

(gelées puis orages au printemps, grêle et canicule) ont impacté négativement les récoltes 2018. Néanmoins, les prix en forte hausse (+ 6,2 % pour les fruits et + 8,3 % pour les légumes) compensent la baisse de production en volume (- 4,9 % pour les fruits et - 4,2 % pour les légumes). Ainsi la production en valeur des fruits progresse modérément (+ 1,1 %), tandis que celle de légumes en valeur est plus marquée (+ 3,7 %).

Les régions arboricoles méridionales présentent des baisses de production de **fruits** en volume importantes. Au premier rang d'entre elles, la région PACA accuse une baisse de production de 7,3 %. Les prix en forte hausse dans cette région (+ 9,8 %) tirent la production en valeur qui progresse de 1,8 %. La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie affichent des productions en volume en plus forte baisse, respectivement - 11,9 % et -7,4 %. En Nouvelle-Aquitaine, les prix ne progressent que de 2,9 %, loin de compenser la perte en volume et la production de fruits en valeur diminue de plus de 9 %. En Occitanie, les prix compensent la chute de la production de fruits en volume, la production en valeur évoluant positivement de 4,5 %. En Auvergne-Rhône-Alpes, la baisse de 9 % de la production en volume est plus que compensée par une forte augmentation des prix (14,2 %). La Corse, région la plus méridionale, connaît à l'inverse une forte progression de sa production de fruits, + 9 % en volume et + 2,7 % en prix, essentiellement liée à la production d'agrumes qui augmente de 13,9 % en valeur.

Les régions plus au nord et à l'est connaissent une situation relativement moins défavorable. Ainsi, en Centre-Val-de-Loire et en Grand-Est, les productions en volume évoluent positivement (+ 10,4 % et + 61,5 %) mais les prix sont à la baisse. De même, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, petites régions productrices, la production en volume augmente de plus de 8 % dans un contexte de prix stables. En Pays-de-la-Loire, la production en volume est stable (+ 0,4 %) tandis qu'elle diminue en Normandie (- 6,3 %).

En terme de produits, ce sont les abricots (- 25 %), les pêches (- 17 %), les prunes (- 18 %) et les cerises (- 24 %) qui subissent les plus fortes baisses de production en volume. Ainsi, les bassins de production d'abricots les plus méridionaux (Ardèche, Drôme, Isère) de la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent des baisses de production en quantité de plus de 40 %. En Occitanie et en PACA, où la production d'abricots est importante, la production en quantité diminue mais dans une moindre proportion. La récolte de cerises est une des plus mauvaises depuis 10 ans. La production en volume chute de 24 %. En PACA, plus grosse région productrice de cerises, la diminution en quantité atteint 33 %.

La production de **légumes** en volume recule dans la quasi-totalité des régions, hormis en Occitanie où elle augmente légèrement (+ 0,5 %). La situation est contrastée selon les régions. Les plus fortes baisses s'observent en Bretagne (- 10,8 %), en Nouvelle-Aquitaine (- 4,3 %), en région Grand-Est (- 6,9 %). Les régions PACA et Hauts-de-France enregistrent des baisses de production en volume modérées (- 0,2 % et - 0,8 %). Hormis en Pays-de-la-Loire et en Corse, les prix à la production augmentent dans toutes les régions, les hausses les plus marquées se situant en Normandie (+ 23,9 %), Grand-Est (+ 21,6 %) et Occitanie (+ 12,9 %). La hausse des prix est plus modérée en PACA (+ 2,0 %).

Un grand nombre de légumes connaissent une baisse de production en 2018 à l'instar des tomates, des carottes, des concombres ou des courgettes. La production de tomate en volume est en recul de près de 12 %. La Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine connaissent des baisses plus marquées (plus de 20 % en Bretagne). Quelques productions de légumes sont orientées à la hausse en volume : l'aubergine, les épinards, le maïs doux, le persil, les petits pois et les poivrons.

Une production animale en légère baisse

En 2018, la valeur des productions animales diminue de 0,9 % sous l'effet d'une baisse des prix de - 1,1 %. Les volumes sont quasi-stables, évoluant très légèrement à la hausse (+ 0,2 %). La faible baisse enregistrée sur la production de bovins en volume est compensée par la faible hausse de celle des porcins. L'augmentation conséquente de la production de volailles en volume, malgré des prix légèrement en baisse, permet une hausse, certes modeste, de la production animale en volume.

Un peu moins de la moitié des régions (Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire, Bretagne et Corse) présentent une baisse plus ou moins importante de leur production animale en valeur. La Bretagne et les Pays-de-la-Loire affichent les plus fortes diminutions (- 4,6 % et - 1,9 %). En Bretagne, seules les productions de volailles (+ 1,1 %) et d'ovins (+ 1,7 %) évoluent positivement. En Pays-de-la-Loire, seules les productions de lait et produits laitiers (+ 0,5 %) et d'ovins (+ 2 %) augmentent. La production de lait est soutenue par des prix à la hausse. La production d'ovins reste cependant marginale dans ces deux régions.

La diminution de la production de gros bovins en volume, dans un contexte de prix orientés à la baisse concerne la plupart des régions à l'exception cependant des régions Centre-Val-de-Loire, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes où les hausses atteignent respectivement 3,7 %, 0,5 % et 4,3 %. Une décapitalisation importante du cheptel Gros bovins explique en partie ce phénomène.

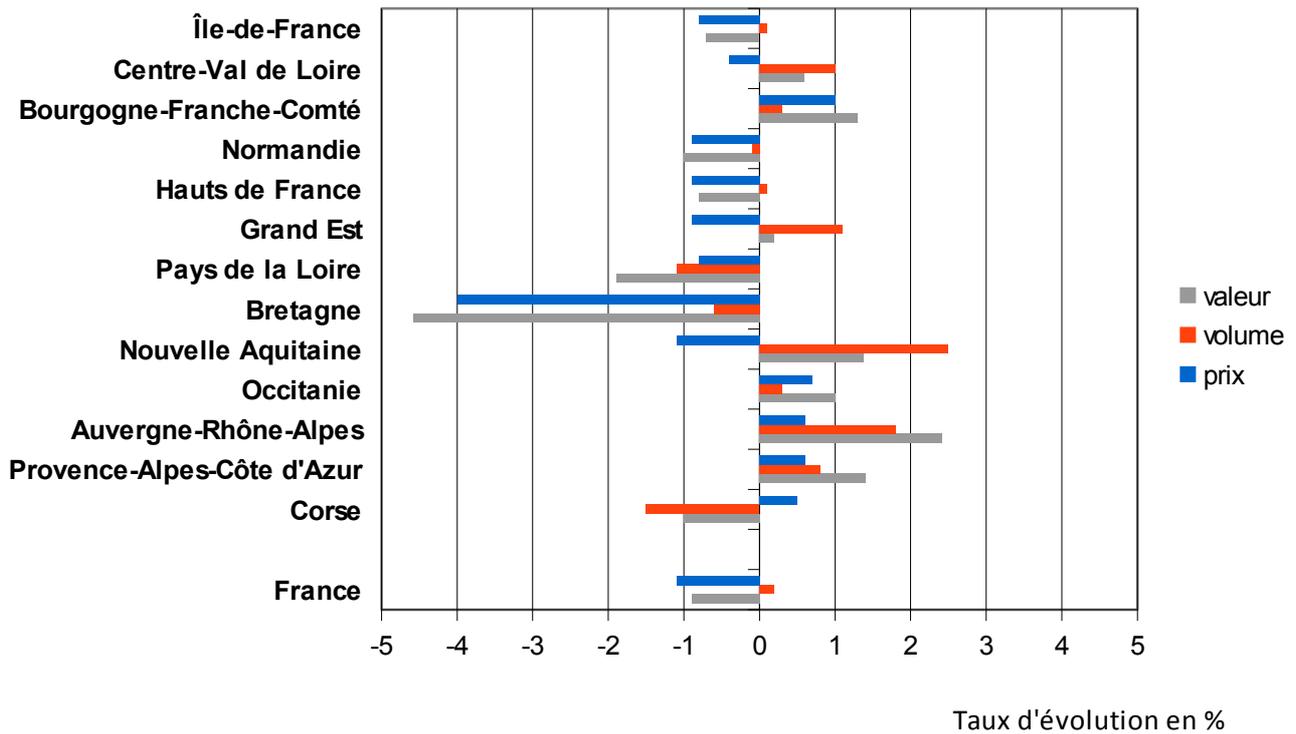
La production de veaux s'accroît dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand-Est, Pays-de-la-Loire ainsi qu'en Occitanie.

La baisse importante du prix des porcins, près de 12 %, compense la légère hausse en volume. La production en valeur de porcins perd ainsi près de 11 % en 2018. Toutes les régions sont concernées. La Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes notamment, voient diminuer leur production de porcins en volume.

La filière avicole connaît une amélioration de sa situation après une année 2017 marquée par la grippe aviaire, la production en valeur évoluant de + 0,5 %. Toutefois, il faut bien distinguer la production de volailles qui augmente en valeur de près de 4 % de celle des œufs qui baisse de 6 %. Aucune région n'échappe à la règle si ce n'est la Corse où la production de volailles baisse mais cette production est très peu importante, de l'ordre de 1 million d'euros.

La production de lait et produits laitiers en volume évolue légèrement à la baisse (- 0,3 %). L'augmentation des prix (+ 1,1 %) assure une évolution positive de la production en valeur (+ 0,8 %). Quelques régions, dont certaines grosses productrices de lait ne suivent pas cette tendance et accroissent leur production de lait et produits laitiers en volume : Bourgogne-Franche-Comté (+ 1,2 %), Normandie (+ 0,7 %), Hauts-de-France (+ 0,8 %), Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,9 %) et Corse (+ 0,2 %).

Évolution de la production animale (hors subventions) entre 2017 et 2018



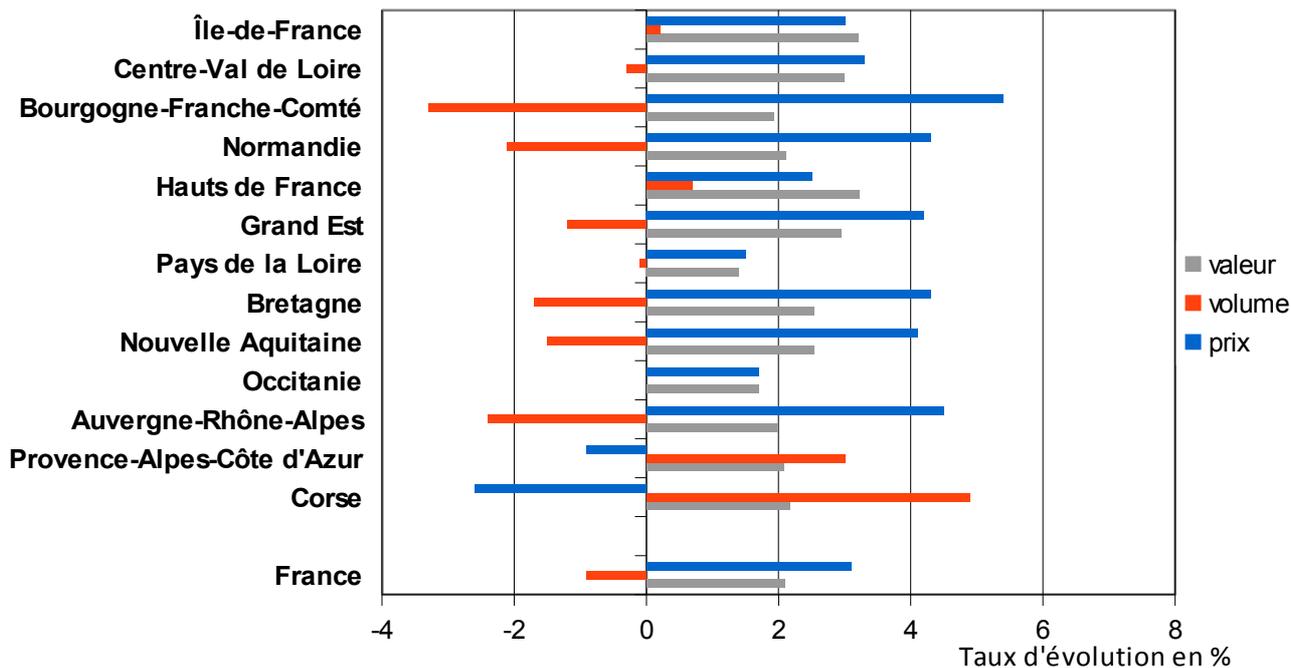
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Consommations intermédiaires : hausse de la facture énergétique et de celle relative aux engrais et amendements

Au niveau national, après quatre années successives de baisse, les consommations intermédiaires en valeur augmentent en 2018 de 2,1 %, essentiellement sous l'effet d'une hausse des prix (+ 3,1 %). L'accroissement de la hausse de la facture en valeur est essentiellement dû au poste énergie et lubrifiants qui poursuit sa hausse entamée en 2017 (+ 12,8 % après + 9,5 % en 2017) et au poste engrais et amendements qui augmente de 5,4 % en valeur, principalement sous l'effet d'une augmentation des volumes consommés.

La totalité des régions connaissent une augmentation de la valeur de leurs consommations intermédiaires, avec des évolutions un peu plus marquées en Île-de-France (+ 3,2 %), Hauts-de-France (+ 3,2 %) et Centre-Val-de-Loire (+ 3,0 %). Toutes les régions enregistrent une hausse de leurs consommations en engrais et amendements. Le prix de cet intrant a peu évolué (+ 0,2 %) sauf en Île-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté et en Pays-de-la-Loire où il est plus nettement à la hausse. L'alimentation animale intra-consommée diminue en volume dans la plupart des régions, à l'exception des Hauts-de-France, de PACA et de la Corse. Le recours aux produits de protection des cultures n'évolue pas ou très peu dans la quasi-totalité des régions, sauf en Nouvelle-Aquitaine où l'on observe une baisse en volume de 0,8 %, et ce dans un contexte de très légère augmentation des prix de ces produits (+ 0,2 %).

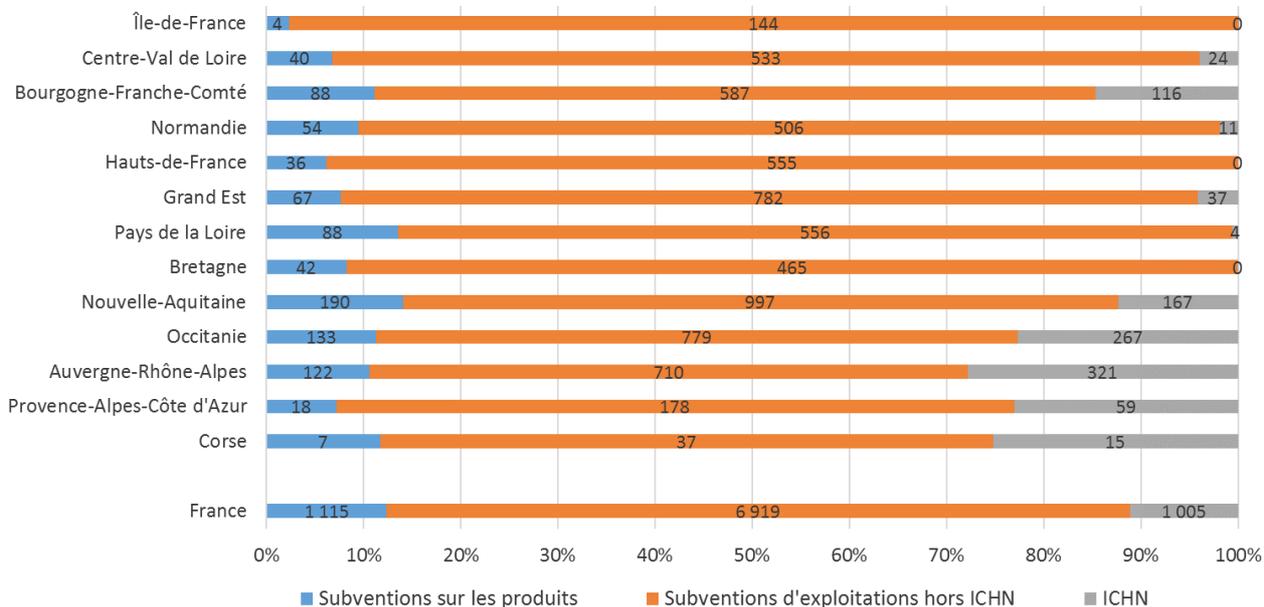
Évolution des consommations intermédiaires entre 2017 et 2018



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Subventions : baisse des aides dans l'ensemble des régions

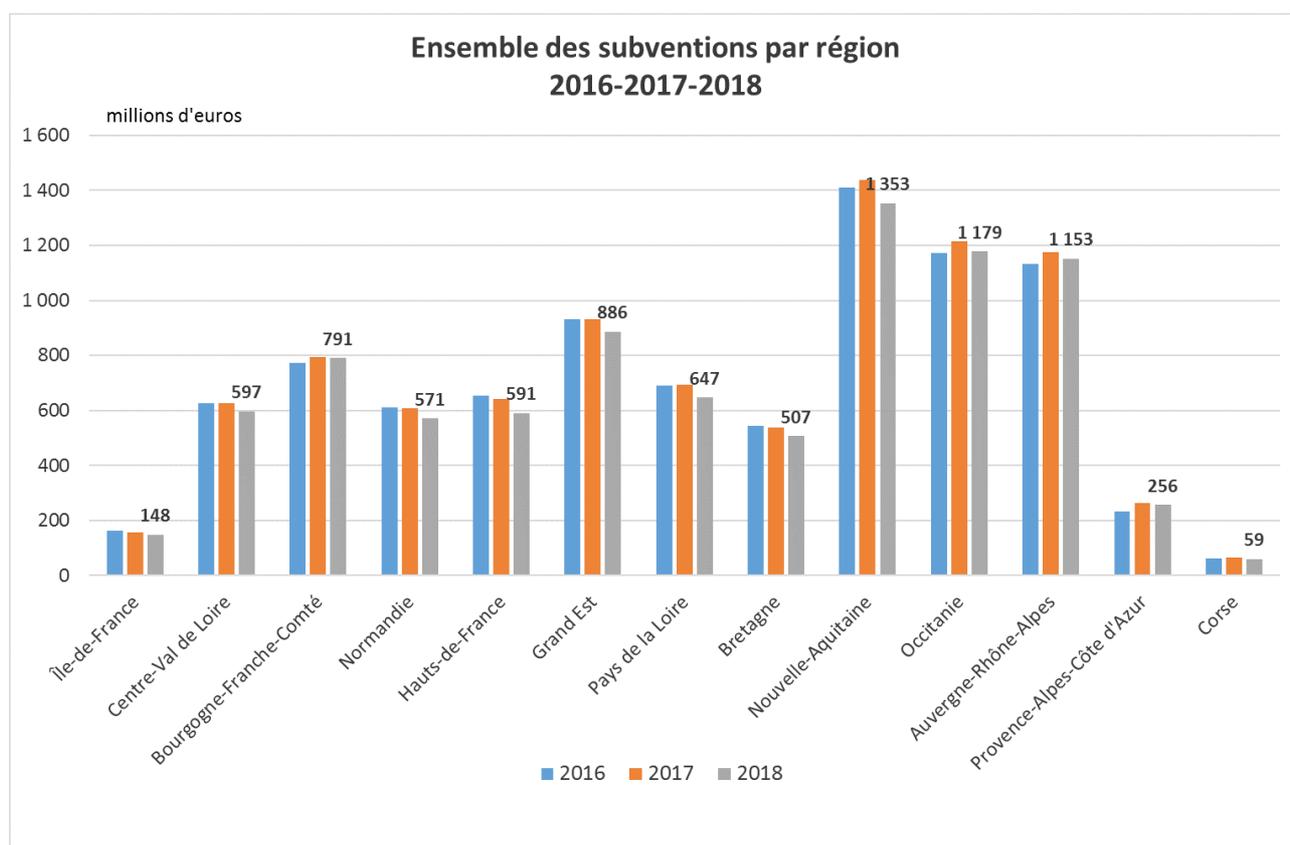
Répartition des subventions en 2018 selon les régions



Lecture: en Île-de-France, les 144 M€ de subventions d'exploitation hors ICHN représentent la quasi totalité (98 %) des aides. En Occitanie, les subventions sur les produits (133M€) représentent environ 11 % de l'ensemble des aides et l'ICHN (267 M€) environ 23 %.

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

En France, en 2018, les subventions aux exploitations agricoles (9,039 Md€) sont constituées pour 12,3 % de subventions sur les produits (essentiellement composées des aides couplées de la PAC et en premier lieu des aides aux bovins), pour 11,1 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), et pour plus des trois quarts des autres subventions d'exploitation (essentiellement composées des aides directes découplées de la PAC). La répartition des aides est naturellement très variable suivant les régions, en lien avec leur spécialisation productive. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 et 30 % en Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du Nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France notamment), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, régions d'élevage.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Entre 2017 et 2018, la part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1^{er} pilier est restée stable. En particulier, la part allouée au paiement redistributif, favorable aux régions aux plus petites exploitations, est restée fixée à 10 % de l'enveloppe. Le mouvement de convergence interne des aides se poursuit ; les régions à dominante céréalière de la moitié Nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, voient reculer leurs subventions. À l'inverse les montants de paiement de base par hectare augmentent dans les régions méridionales.

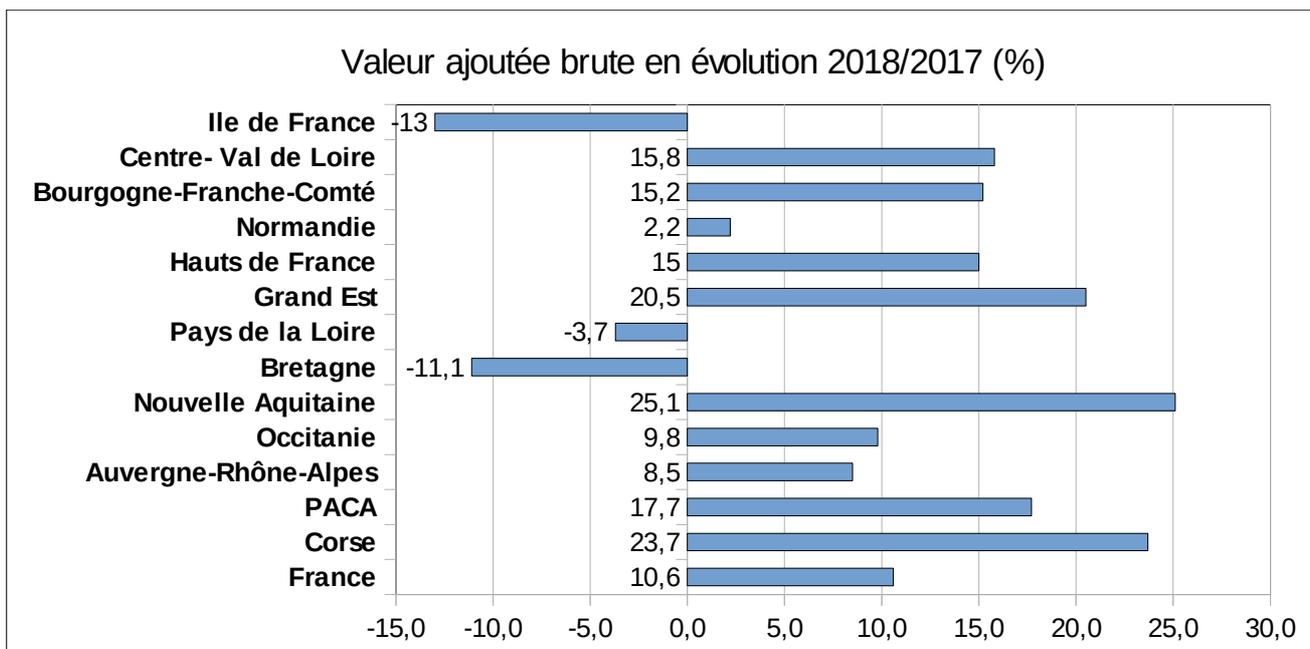
Globalement, les subventions baissent dans toutes les régions métropolitaines en lien avec le transfert d'une partie de l'enveloppe du 1^{er} pilier (- 4,2 %) pour financer les aides du second pilier (Mesures agro-environnementales et climatiques et Indemnité compensatoire de handicaps naturels) sur l'ensemble de la période de programmation 2014-2020. En lien avec le mouvement de convergence des paiements de base, la baisse est plus sensible dans les régions septentrionales : Hauts-de-France (- 7,9 %), Pays-de-la-Loire (- 6,7 %), Normandie (- 6,3 %), Bretagne (- 6,0 %), Grand-Est (- 4,9 %), Île-de-France (- 4,4 %). Le recul des aides est plus modéré dans les régions méridionales : Occitanie, (-3,0 %), PACA (- 2,6 %), Auvergne-Rhône-Alpes (- 2 %) ; La forte baisse en Nouvelle-Aquitaine (- 5,9 %) s'explique par les montants d'aides alloués suite à l'épizootie de grippe aviaire en 2016 et en 2017, qui ne sont plus présents en 2018.

Indicateurs de résultat : valeur ajoutée brute et valeur ajoutée au coût des facteurs par actif

En 2018, la valeur ajoutée brute augmente de 10,6 % en valeur au niveau national. Cette hausse est la conséquence d'une hausse de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits, (+ 5,6 %) plus forte que celle des consommations intermédiaires en valeur (+ 2,1 %).

La hausse de la valeur ajoutée brute s'observe dans une majorité de régions (10 sur 13) mais de manière plus ou moins accentuée. Les évolutions les plus fortes s'observent dans les régions où la viticulture est importante : Nouvelle-Aquitaine (+ 24,1 %), Corse (+ 23,7 %), Grand-Est (+ 20,5 %), PACA (+ 17,7 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 15,2 %). En Normandie, la valeur ajoutée brute augmente mais dans une proportion nettement moins forte (+ 2,2 %). La baisse de la production animale dans cette région tire vers le bas l'ensemble de la production en valeur qui ne progresse pas plus que les consommations intermédiaires.

Les évolutions sont moins favorables dans trois régions: L'Île-de-France (- 13 %), la Bretagne (- 11,1 %) et les Pays-de-la-Loire (- 3,7 %) en lien avec la baisse de la production au prix de base en valeur : - 4,4 %, - 0,3 % et -2,0 %.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2017 et 2018, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même trajectoire.

Au niveau national, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, hors inflation, augmente de 7,0 %, après une année 2017 qui avait permis de rattraper la mauvaise année 2016. L'évolution de la VABCF est négative en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire et positive dans les autres régions. La Bretagne était la seule région qui avait connu une hausse en 2016 et en 2017. Les régions Grand-Est et PACA se distinguent pour la deuxième année consécutive avec une forte hausse de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs. En Nouvelle-Aquitaine, la forte hausse fait suite à deux années difficiles marquées par les difficultés liées à la grippe aviaire H5N1 et la mauvaise année viticole en 2017. L'écart entre valeur ajoutée brute et VABCF est important en Corse en raison du poids des subventions d'exploitation qui lissent davantage qu'ailleurs les évolutions annuelles de la valeur ajoutée.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif :
évolution en termes réels

	2016/2015 (en %)	2017/2016 (en %)	2018/2017 (en %)
Île-de-France	-30,0	48,5	-12,4
Centre-Val de Loire	-18,4	51,9	12,0
Bourgogne-Franche-Comté	-22,7	29,0	10,5
Normandie	-14,5	26,8	0,6
Hauts-de-France	-18,6	12,1	9,4
Grand Est	14,9	17,1	17,2
Pays de la Loire	-8,7	6,3	-5,7
Bretagne	0,8	22,2	-12,5
Nouvelle-Aquitaine	-6,7	-9,2	18,8
Occitanie	-11,7	-4,0	6,3
Auvergne-Rhône-Alpes	-7,3	0,5	4,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,8	4,4	14,8
Corse	4,2	-26,4	5,7
France	-9,1	11,6	7,0

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le SEC 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

□ La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

□ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

□ Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

□ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

□ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

□ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

□ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

ANNEXE

Tableaux détaillés

Evolution 2018/2017 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	5,7	2,1	10,6
Ile-de-France	-4,4	3,2	-13,0
Centre-Val-de-Loire	8,6	3,0	15,8
Bourgogne-Franche-Comté	7,5	1,9	15,2
Normandie	2,2	2,1	2,2
Hauts-de-France	8,4	3,2	15,0
Grand-Est	11,1	2,9	20,5
Pays-de-la-Loire	-0,2	1,4	-3,7
Bretagne	-1,9	2,5	-11,1
Nouvelle-Aquitaine	12,3	2,5	25,1
Occitanie	4,9	1,7	9,8
Auvergne-Rhône-Alpes	4,1	2,0	8,5
PACA	12,0	2,1	17,7
Corse	8,9	2,2	23,7

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture, 2018 provisoire

Evolution 2018/2017 (%)	produits végétaux			produits animaux			production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	10,3	2,2	8,0	-0,9	0,2	-1,1	5,7	1,3	4,3
Ile-de-France	-5,0	-10,1	5,7	-0,7	0,1	-0,8	-4,4	-8,9	4,9
Centre-Val-de-Loire	11,3	-1,6	13,1	0,6	1,0	-0,4	8,6	-1,0	9,7
Bourgogne-Franche-Comté	11,4	6,4	4,7	1,3	0,3	1,0	7,5	4,1	3,3
Normandie	5,9	-9,0	16,4	-1,0	-0,1	-0,9	2,2	-4,1	6,6
Hauts-de-France	12,9	-3,4	16,9	-0,8	0,1	-0,9	8,4	-2,2	10,9
Grand-Est	14,8	7,6	6,7	0,2	1,1	-0,9	11,1	5,9	4,9
Pays-de-la-Loire	2,6	0,3	2,3	-1,9	-1,1	-0,8	-0,2	-0,5	0,3
Bretagne	4,6	-11,4	18,1	-4,6	-0,6	-4,0	-1,9	-3,2	1,3
Nouvelle-Aquitaine	18,2	13,0	4,6	1,4	2,5	-1,1	12,3	9,2	2,8
Occitanie	7,2	0,9	6,2	1,0	0,3	0,7	4,9	0,7	4,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6,8	-1,4	8,3	2,4	1,8	0,6	4,1	0,3	3,8
PACA	12,9	1,8	10,9	1,4	0,8	0,6	12,0	1,7	10,1
Corse	12,1	10,5	1,5	-1,0	-1,5	0,5	8,9	7,5	1,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2018 provisoire

Répartition des aides en 2018			
Montants en M€			
	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	3,5	144,4	0,0
Centre-Val de Loire	40,3	533,4	23,5
Bourgogne-Franche-Comté	87,9	586,9	116,2
Normandie	54,1	506,2	10,6
Hauts-de-France	36,1	554,8	0,0
Grand Est	67,4	782,2	36,8
Pays de la Loire	87,6	555,6	3,7
Bretagne	41,8	464,6	0,2
Nouvelle-Aquitaine	190,2	996,5	166,8
Occitanie	133,0	778,8	267,2
Auvergne-Rhône-Alpes	122,4	709,6	320,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,4	178,4	58,8
Corse	6,9	37,3	14,9
France	1115,3	6918,9	1004,9

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture, 2018 provisoire

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels			
	2016/2015 (en %)	2017/2016 (en %)	2018/2017 (en %)
Île-de-France	-48,0	96,0	-17,1
Centre-Val de Loire	-26,0	88,0	17,2
Bourgogne-Franche-Comté	-36,1	53,0	17,1
Normandie	-23,7	51,5	1,3
Hauts-de-France	-25,3	19,4	14,9
Grand Est	23,2	26,8	24,5
Pays de la Loire	-13,9	7,5	-7,9
Bretagne	2,7	40,3	-17,2
Nouvelle-Aquitaine	-11,8	-13,3	26,4
Occitanie	-16,6	-5,6	9,6
Auvergne-Rhône-Alpes	-14,0	0,0	8,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,4	3,6	17,7
Corse	1,7	-36,8	14,8
France	-12,4	16,7	9,4

Séries sur les cinq dernières années

Production totale hors subventions

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	1 166,9	1 119,7	886,4	1 107,7	1 058,2
Centre-Val de Loire	4 135,1	4 234,3	3 722,5	4 432,8	4 815,6
Bourgogne-Franche-Comté	5 079,1	5 145,8	4 581,5	5 235,8	5 633,4
Normandie	5 249,8	5 249,1	4 866,2	5 284,2	5 401,9
Hauts-de-France	6 077,6	6 340,4	5 638,3	5 936,5	6 437,4
Grand Est	8 512,2	8 398,6	7 522,8	7 978,1	8 870,1
Pays de la Loire	7 356,7	7 228,2	6 710,6	6 944,2	6 930,6
Bretagne	8 603,3	8 367,3	8 137,9	8 791,8	8 623,9
Nouvelle-Aquitaine	11 191,9	11 308,0	11 107,6	10 272,9	11 537,7
Occitanie	6 987,6	6 972,7	6 703,4	6 425,7	6 743,0
Auvergne-Rhône-Alpes	5 956,6	5 810,1	5 752,9	5 740,2	5 979,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 890,9	2 935,0	3 006,4	3 081,3	3 451,8
Corse	228,2	239,5	255,6	236,8	257,7
France Métropolitaine	73 435,8	73 348,7	68 892,1	71 468,0	75 741,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Remarque : La production totale hors subventions comprend les productions végétales et animales hors subventions ainsi que les activités principales de travaux agricoles et secondaires de services.

Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	1 043,0	996,5	765,1	978,0	928,6
Centre-Val de Loire	3 024,4	3 152,3	2 661,0	3 350,2	3 726,4
Bourgogne-Franche-Comté	3 091,3	3 142,7	2 641,4	3 268,6	3 642,1
Normandie	2 206,6	2 393,1	2 158,4	2 382,8	2 523,0
Hauts-de-France	3 967,5	4 357,1	3 809,9	3 945,6	4 456,7
Grand Est	6 329,0	6 335,2	5 592,5	5 955,8	6 843,3
Pays de la Loire	2 613,8	2 641,6	2 360,7	2 372,3	2 433,4
Bretagne	1 980,0	2 101,7	2 085,8	2 185,8	2 287,2
Nouvelle-Aquitaine	7 350,4	7 569,6	7 510,9	6 705,7	7 929,0
Occitanie	4 674,4	4 689,9	4 440,2	4 105,9	4 402,6
Auvergne-Rhône-Alpes	2 761,3	2 682,5	2 715,2	2 482,5	2 651,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 656,3	2 697,1	2 770,1	2 840,5	3 208,8
Corse	173,3	180,3	192,2	175,2	196,5
France Métropolitaine	41 871,3	42 939,4	39 703,4	40 748,8	45 229,2

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	57,5	55,3	53,4	61,1	60,7
Centre-Val de Loire	911,0	878,3	857,8	876,8	882,6
Bourgogne-Franche-Comté	1 796,8	1 808,6	1 745,6	1 770,8	1 794,2
Normandie	2 598,2	2 403,0	2 254,9	2 443,7	2 419,6
Hauts-de-France	1 715,3	1 581,9	1 427,0	1 585,4	1 573,6
Grand Est	1 751,5	1 623,9	1 490,8	1 578,3	1 581,1
Pays de la Loire	4 226,0	4 061,4	3 824,7	4 041,4	3 964,7
Bretagne	5 939,3	5 569,6	5 356,2	5 902,9	5 631,0
Nouvelle-Aquitaine	3 128,4	3 011,9	2 870,1	2 833,3	2 871,9
Occitanie	1 911,3	1 872,0	1 852,4	1 904,7	1 923,8
Auvergne-Rhône-Alpes	2 838,9	2 763,4	2 673,6	2 889,8	2 958,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	140,1	139,7	138,2	141,5	143,5
Corse	47,0	51,0	55,2	53,3	52,9
France Métropolitaine	27 061,3	25 820,0	24 599,9	26 083,0	25 858,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions sur les produits

<i>Montants en M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	4,9	5,7	3,6	3,3	3,5
Centre-Val de Loire	40,0	43,5	41,0	41,1	40,3
Bourgogne-Franche-Comté	86,7	95,0	91,5	90,7	87,9
Normandie	37,2	57,2	55,1	55,9	54,1
Hauts-de-France	33,5	42,4	38,5	37,5	36,1
Grand Est	58,5	75,3	71,1	70,6	67,4
Pays de la Loire	77,6	94,8	92,7	92,5	87,6
Bretagne	34,6	43,4	42,6	43,6	41,8
Nouvelle-Aquitaine	195,4	202,9	197,0	196,9	190,2
Occitanie	138,9	139,4	136,4	136,5	133,0
Auvergne-Rhône-Alpes	117,5	127,2	125,4	125,7	122,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,0	18,2	18,4	18,2	18,4
Corse	8,6	7,3	7,2	7,0	6,9
France Métropolitaine	851,3	952,4	920,5	919,5	889,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions sur les produits végétaux

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	3,7	4,5	2,5	2,3	2,5
Centre-Val de Loire	5,0	7,6	5,7	6,1	6,9
Bourgogne-Franche-Comté	3,0	6,1	4,3	4,5	5,3
Normandie	4,1	5,6	3,5	3,4	3,6
Hauts-de-France	11,5	9,4	5,7	4,6	5,1
Grand Est	16,6	18,1	13,9	13,5	13,1
Pays de la Loire	2,8	3,9	3,1	3,3	3,8
Bretagne	0,9	1,5	1,1	1,2	1,5
Nouvelle-Aquitaine	7,9	19,9	17,2	18,6	19,5
Occitanie	8,5	13,7	12,2	12,7	12,7
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2	2,6	2,1	2,1	2,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,1	3,5	3,1	3,1	3,0
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France Métropolitaine	67,2	96,3	74,2	75,3	79,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions sur les produits animaux

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0
Centre-Val de Loire	35,0	35,9	35,3	35,0	33,4
Bourgogne-Franche-Comté	83,7	88,9	87,3	86,3	82,6
Normandie	33,1	51,6	51,5	52,5	50,5
Hauts-de-France	22,1	33,0	32,9	32,9	31,0
Grand Est	41,9	57,2	57,3	57,1	54,2
Pays de la Loire	74,7	90,9	89,7	89,2	83,9
Bretagne	33,7	42,0	41,5	42,4	40,3
Nouvelle-Aquitaine	187,5	183,0	179,8	178,3	170,7
Occitanie	130,4	125,7	124,2	123,7	120,3
Auvergne-Rhône-Alpes	116,3	124,6	123,3	123,6	120,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,9	14,7	15,4	15,1	15,4
Corse	8,6	7,3	7,2	7,0	6,9
France Métropolitaine	784,2	856,1	846,4	844,2	810,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Consommations intermédiaires

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	631,5	619,9	590,1	581,4	600,5
Centre-Val de Loire	2 866,4	2 784,7	2 655,1	2 545,6	2 622,9
Bourgogne-Franche-Comté	2 929,4	3 040,5	3 115,2	3 144,0	3 206,6
Normandie	3 629,6	3 560,3	3 480,1	3 401,8	3 476,0
Hauts-de-France	3 607,4	3 519,5	3 454,4	3 368,6	3 476,6
Grand Est	4 684,0	4 664,2	4 550,5	4 378,0	4 509,0
Pays de la Loire	4 956,4	4 880,9	4 649,4	4 695,2	4 762,9
Bretagne	6 352,7	6 122,1	5 884,7	5 908,6	6 062,4
Nouvelle-Aquitaine	6 381,2	6 348,8	6 273,2	6 065,2	6 220,5
Occitanie	4 352,4	4 199,2	4 074,6	4 035,4	4 102,4
Auvergne-Rhône-Alpes	4 096,5	4 044,9	4 029,2	4 022,7	4 102,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 187,7	1 141,4	1 111,9	1 140,5	1 163,6
Corse	145,2	149,4	153,7	171,8	175,6
France Métropolitaine	45 820,2	45 075,8	44 022,1	43 458,8	44 481,5

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	540,4	505,5	299,9	529,7	461,2
Centre-Val de Loire	1 308,7	1 493,2	1 108,3	1 928,2	2 233,0
Bourgogne-Franche-Comté	2 236,4	2 200,2	1 557,8	2 182,5	2 514,7
Normandie	1 657,4	1 746,1	1 441,2	1 938,3	1 980,1
Hauts-de-France	2 503,8	2 863,4	2 222,5	2 605,4	2 996,9
Grand Est	3 886,7	3 809,7	3 043,5	3 670,7	4 428,5
Pays de la Loire	2 477,8	2 442,1	2 154,0	2 341,5	2 255,4
Bretagne	2 285,1	2 288,6	2 295,7	2 926,9	2 603,3
Nouvelle-Aquitaine	5 006,2	5 162,1	5 031,3	4 404,6	5 507,4
Occitanie	2 774,1	2 912,9	2 765,2	2 526,8	2 773,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 977,7	1 892,4	1 849,1	1 843,2	1 999,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 721,3	1 811,8	1 913,0	1 959,0	2 306,5
Corse	91,7	97,4	109,1	72,0	89,0
France Métropolitaine	28 466,9	29 225,3	25 790,5	28 928,7	32 149,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	178,5	164,4	158,1	151,4	144,5
Centre-Val de Loire	610,6	585,2	586,3	584,6	556,9
Bourgogne-Franche-Comté	652,2	704,8	680,7	702,7	703,1
Normandie	583,1	595,3	554,7	553,3	516,9
Hauts-de-France	716,1	655,6	616,7	603,7	554,8
Grand Est	911,4	901,2	860,0	861,5	819,0
Pays de la Loire	611,6	603,2	597,6	601,4	559,4
Bretagne	519,4	508,7	501,4	495,5	464,8
Nouvelle-Aquitaine	1 109,3	1 178,3	1 214,5	1 241,5	1 163,3
Occitanie	895,4	975,2	1 034,9	1 078,5	1 046,0
Auvergne-Rhône-Alpes	890,9	1 042,0	1 008,0	1 050,7	1 030,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	182,7	198,0	215,1	244,2	237,3
Corse	36,9	56,6	54,1	56,4	52,2
France Métropolitaine	7 897,9	8 168,5	8 082,0	8 225,3	7 848,1

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'Agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	687,6	634,9	439,9	647,9	573,4
Centre-Val de Loire	1 831,9	101,1	1 627,0	2 423,7	2 699,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 793,2	2 805,6	2 156,1	2 786,2	3 129,2
Normandie	2 120,0	2 215,9	1 880,9	2 366,3	2 372,0
Hauts-de-France	3 106,5	3 402,4	2 751,0	3 091,1	3 434,5
Grand Est	4 658,1	4 563,8	3 783,3	4 387,6	5 106,1
Pays de la Loire	2 977,2	2 930,5	2 644,2	2 828,3	2 698,2
Bretagne	2 703,3	2 694,7	2 693,2	3 318,7	2 961,3
Nouvelle-Aquitaine	5 888,9	6 097,3	6 009,6	5 407,4	6 431,7
Occitanie	3 434,4	3 630,2	3 546,2	3 366,3	3 585,4
Auvergne-Rhône-Alpes	2 665,8	2 722,8	2 667,9	2 682,6	2 816,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 829,8	1 929,1	2 049,7	2 125,5	2 462,6
Corse	114,4	138,1	147,2	111,6	125,8
France Métropolitaine	34 811,0	35 752,8	32 396,2	35 543,0	38 395,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	80,1	74,5	52,8	78,7	69,5
Centre-Val de Loire	50,8	56,6	46,4	70,8	80,0
Bourgogne-Franche-Comté	59,6	60,8	47,2	61,2	68,1
Normandie	49,1	52,2	44,9	57,2	58,0
Hauts-de-France	71,3	79,7	65,2	73,4	80,9
Grand Est	63,6	63,4	53,4	62,8	74,1
Pays de la Loire	48,6	48,7	44,7	47,7	45,4
Bretagne	49,0	49,7	50,4	61,9	54,6
Nouvelle-Aquitaine	47,8	50,3	50,1	45,7	54,7
Occitanie	34,8	37,5	37,0	35,7	38,3
Auvergne-Rhône-Alpes	31,1	32,4	32,2	32,5	34,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,0	51,0	54,2	56,8	65,8
Corse	27,0	32,4	34,0	25,2	26,8
France Métropolitaine	48,5	50,7	46,5	51,4	55,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'Agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Indices d'évolution N/N-1	2014	2015	2016	2017	2018
Île-de-France	98,99	92,03	69,96	148,45	87,61
Centre-Val de Loire	101,79	110,20	81,59	151,90	112,01
Bourgogne-Franche-Comté	113,92	100,74	77,27	128,99	110,46
Normandie	99,69	105,22	85,49	126,83	100,63
Hauts-de-France	91,79	110,55	81,37	112,12	109,36
Grand Est	100,81	98,52	114,94	117,08	117,19
Pays de la Loire	105,86	99,14	91,31	106,29	94,30
Bretagne	111,55	100,27	100,85	122,24	87,50
Nouvelle-Aquitaine	124,73	103,92	93,32	90,76	118,79
Occitanie	110,40	106,58	88,27	96,02	106,27
Auvergne-Rhône-Alpes	107,97	103,05	92,72	100,53	104,41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	109,39	105,05	105,79	104,39	114,82
Corse	93,94	118,71	104,24	73,65	105,65
France Métropolitaine	107,50	103,32	91,20	110,17	107,43

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'Agriculture

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	100,58	101,14	100,52	100,46	100,79

Source : INSEE